

<http://www-artweb.univ-paris8.fr/?Motion-de-l-equipe-d-accueil-1573-2420>

artweb

Motion de l'équipe d'accueil 1573 et du département Théâtre du 31 janvier 2020

- Menu - Départements - Théâtre - Actualités -

Date de mise en ligne : mardi 4 février 2020

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 ©2011 -

Tous droits réservés

Motion de l'équipe d'accueil 1573 et du département Théâtre du 31 janvier 2020

L'EA 1573 et le département théâtre de l'université Paris 8, réunis le vendredi 31 janvier 2020, se déclare solidaire du mouvement de contestation de la réforme des retraites et du projet de loi de programmation pluriannuelle pour la recherche (LPPR) qui constitue une grave atteinte au statut des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs (suppression de la procédure de qualification, de la clause d'accord des intéressés pour la modulation des services, de la référence aux 192 heures d'enseignement (équivalent TD), donc de la rémunération des heures complémentaires, ainsi que la création de nouveaux contrats de travail d'exception aux dispositions statutaires) et renforcera l'inégalité et la mise en concurrence des éta-blissements via la concentration des financements sur appels à projets.

Comme de nombreux départements et laboratoires de Paris 8 et des autres universités en France, nous appelons les enseignants titulaires et contractuels, les personnels administratifs et techniques, les étudiants et les doctorants du département théâtre de Paris 8 :

- à se tenir quotidiennement informés sur le mouvement social en cours et à participer aux réunions et assemblées des personnels universitaires et des étudiants dédiées aux modalités de mobilisation,
- à contribuer, chacun et chacune, selon ses choix et ses possibilités, aux efforts déployés par les syndicats et les collectifs en lutte contre le projet de réforme des retraites et celui de la loi LPPR, pour une réforme qui s'attache à résoudre le problème de la précarité des étudiants, des jeunes chercheur.e.s, du personnel BIATOSS...
- à poursuivre les débats à l'intérieur et à l'extérieur de l'université et à soutenir les prises de positions contre ces réformes par tous les moyens formels (signature de mail, de déclaration et démissions communes, rédaction d'articles, organisation de conférences, etc.),
- à contribuer aux caisses de grèves pour soutenir les plus précaires ; à veiller à la non répression des personnels mobilisés quel que soit leur statut.

Les modalités de validation du second semestre seront aménagées pour tenir compte du mouvement, selon des modalités discutées d'ici la fin février 2020. Le contrôle d'assiduité est suspendu durant cette période. Conformément à la motion du Conseil de l'UFR du 28 janvier 2020, le collectif des enseignants titulaires et contractuels du

Motion de l'équipe d'accueil 1573 et du département Théâtre du 31 janvier 2020

département théâtre rappelle qu'aucun étudiant ne pourra être pénalisé du fait de la mobilisation actuelle. Les responsables de diplôme du département assureront en cas de besoin une fonction de médiation au sein de la commission ad hoc du Conseil de l'UFR-Arts.

Les motions du département théâtre seront publiées sur le site internet universitaire du département par le secrétariat.

Motion adoptée au consensus par participants de la réunion du collectif du département et de l'EA 1573 du vendredi 31 janvier 2020.